

**ARRETE N° 38/2023
DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE**

Demande déposée le 24 avril 2023		N° DP 068 226 23 R0026
Par :	SCI HARTMANN 25	
Représentée par :	Monsieur Yvon GAUTIER	
Demeurant :	4 chemin du Mageisberg 68140 SOULTZEREN	
Sur un terrain sis :	25 rue Alfred Hartmann Section 9 Parcelle 370	
Nature des Travaux :	Ravalement de façades et peinture des boiseries	

Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin

VU la déclaration préalable présentée le 24 avril 2023 par la SCI HARTMANN 25 représentée par Monsieur Yvon GAUTIER,

VU l'objet de la demande :

- pour le ravalement de façades ;
- sur un terrain situé 25 rue Alfred Hartmann ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

Arrête :

Article 1 : La présente Déclaration Préalable fait l'objet d'une décision de NON-OPPOSITION.



Munster, le 24 avril 2023

Monique MARTIN

M. Gautier
Adjointe au maire